COMMISSION DE DISCIPLINE.

PV N° 008

REUNION DU 18/12/2024

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

Messieurs, BAHLOUL ET ZARZI

ORDRE DU JOUR :

Traitement du courrier. Affaires disciplinaire Divers

Séance ouverte à 14h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE:

AFF N°99: RENC CRBB/URBH (S) DU 13/12/2024

- ZAROUR Akram lic N° 0073 (CRBB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUHADJAR CH.Eddine lic N° 0057 (CRBB)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MAHCENE Bilal lic N° 1377 (URBH) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- CHEROUANA Mouaad lic N° 1690 (URBH)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MEKRI Ahmed lic N° 1068 (URBH) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 100 : RENC MBSC/CREG (S) DU 13/12/2024

- BELHI Zakaria lic N° 1023 (MBSC) Avertissement pour anti-jeu.
- GHADAB Samir lic N° 1295(CREG) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- GUESMIA Ismail lic N° 1043 (CREG) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- AYOUB Boudmag Lic N° 1397 (CREG) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 101 : RENC USGA/ADM (S) DU 13/12/2024

- BOUFRES Med Seyeddine lic N° 1956 (USGA)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- HAFDI Haider lic N° 0285 (USGA) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BARKA Ayoub lic N° 2463 (USGA) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BELMANI Louai eddine lic N° 2251 (USGA) Avertissement pour anti-jeu.
- SRIEF Alaa eddine lic N° 0268 (USGA) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- Amende de 1000.00 DA est infligée au club USGA pour conduite incorrect (art 129).
- BENKHALEF Merouane lic N° 1269 (ADM)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- SAAD Khelkhal Aymene lic N° 1286 (ADM) Avertissement pour anti-jeu.
- BOURAMOULA Islam lic N° 1271 (ADM)
 Avertissement pour anti-jeu.

AFF N° 102: RENC CBDM/CRBAA (S) DU 13/12/2024

- TAOUTAOU Med Aimene lic N° 1205 (CBDM)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUSEBA Zineeddine lic N° 0834 (CBDM)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- CHELLIOUAI CH.Eddine lic N° 0811 (CBDM) Avertissement pour anti-jeu.
- GOUMEIDA Adel lic N° 1356 (CRBAA) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- KOUA Billel lic N° 2281 (CRBAA) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 103 : RENC CREC/CRAC (S) DU 14/12/2024

- BOUKELIOUA Allaeddine lic N° 1415 (CREC)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MECELLAOUI Yacine lic N° 1407 (CREC)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- KHANNOUF Adem lic N° 0694 (CRAC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- GOUFFI Med Ouassim lic N° 0698 (CRAC)
 Avertissement pour anti-jeu.

AFF N° 104: RENC RBC/EMC (S) DU 12/12/2024

- BENMAGGOURA Ouahid lic N° 0113 (RBC)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- KHAINE Djallal eddine oussama lic N° 1338 (RBC)
 Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- BOUMEKIK Med El mahdi lic N° 1949 (EMC)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BERKAT Khaled Med Salah lic N°1203 (EMC)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 105: RENC ESHB/ASPTTC (S) DU13/12/2024

- BOULDJEDRI OUSSEMA LIC n) 1154 (ESHB)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- TEYAR Anes lic N° 0975 (ASPTTC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- HAMOUDI Assem lic N° 1458 (ASPTTC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENMOUSSA Mustapha lic N° 1426 (ASPTTC)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 106: RENC CAK/MBC (S) DU 14/12/2024

- LOURACI Chouayb lic N° 2071 (CAK) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- AHMED BOUMAZA LARBI lic N° 1468 (MBC)
 Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENKHELEF Med Cherif lic N° 1640 (MBC) 2 M/F pour jeu brutal exclu.
- DAOUDI Aymen lic N° 1227 (MBC) 3 M/F pour agression envers adversaire exclu et amende de 25.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 107: RENCCSB/JSNV (S) DU 14/12/2024.

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué du match qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu l'absence de l'équipe JSNV sur le terrain constaté par l'arbitre.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 14/12/2024 au stade Didouche mourad à 14h00.
- Attendu qu'après un temps réglementaire l'arbitre à constaté le Forfait de l'équipe JSNV.
- Attendu que le non déroulement de la rencontre est imputable au club JSNV (Equipe visiteuse).
- Vu l'article 61 Règlement championnat foot-ball pré-honneur

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité au club JSNV pour octroyer le gain du match à l'équipe CSB qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts.
- Amende de 10000.00 DA est infligée au club jsnv
- Défalcation de (03) trois points à l'équipe séniors du club JSNV ART 423 du 06/02/2023 FAF.
 - Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 108: RENC RBC/CMB (J) DU 14/12/2024

- BELGHERZ Med Lic N° 0348 (CMB) 2 M/F pour insultes envers arbitres exclu et amende de 7000.00 DA est infligée au club.
- DEHILIS Temar Acil lic N° 0198 (RBC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 109 : RENC EMC/ASPTTC (J.C.M) DU 14/12/2024

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent les absences des catégories jeunes ASPTTC (J.C.M).
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE:

- Match perdu par pénalité à l'équipe ASPTTC(J.C.M) pour octroyer les gains des matchs au club EMC qui marque (03)trois points et (03) trois buts pour chaque catégories (J.C.M) payable avant le 14/01/2025
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club ASPTTC pour chaque catégories (J.C.M).
- Attendu que le club ASPTTC est son 3eme forfait (PHASE ALLER).

Défalcation de (03) trois points à l'équipe séniors du club ASPTC ART 423 du 06/02/2023 FAF.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 110 : RENC CBDM/WRDC (J.C.M) DU 14/12/2024

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent les absences des catégories jeunes du club (WRDC) (J.C.M).
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE:

- Match perdu par pénalité à l'équipe WRDC(J.C.M) pour octroyer les gains des matchs au club CBDM qui marque (03)trois points et (03) trois buts pour chaque catégories (J.C.M) payable avant le 14/01/2025
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club WRDC pour chaque catégories (J.C.M).
- Attendu que le club WRDC est son 3eme forfait (PHASE ALLER).

Défalcation de (03) trois points à l'équipe séniors du club WRDC ART 423 du 06/02/2023 FAF.

AFF N° 111: RENC URBH/CREC (J.C.M) DU 13/12/2024

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent les absences des catégories jeunes du club (CREC) (J.C.M).
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE:

- Match perdu par pénalité à l'équipe CREC(J.C.M) pour octroyer les gains des matchs au club URBH qui marque (03)trois points et (03) trois buts pour chaque catégories (J.C.M) payable avant le 14/01/2025
 FORFAIT.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club CREC pour chaque catégories.
- Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 112: RENC CAK/USGA (J.C) DU 14/12/2024

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent les absences des catégories jeunes du club (USGA) (J.C).
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE:

- Match perdu par pénalité à l'équipe USGA (J.C) pour octroyer les gains des matchs au club CAK qui marque (03)trois points et (03) trois buts.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club USGA pour chaque catégories (J.C.) payable avant le 14/01/2025
- Attendu que le club (USGA) est son 3eme forfait (PHASE ALLER).

Défalcation de (02) deux points à l'équipe séniors du club USGA ART 423 du 06/02/2023 FAF.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 113: RENC CSB/MBC (J.M) DU 13/12/2024

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent

les absences des catégories jeunes du club (CSB) (J.M).

• vu l'article 52 règlement championnat jeunes

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CSB (J.M) pour octroyer les gains des matchs au club MBC qui marque (03)trois points et (03) trois buts
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club CSB pour chaque catégories (J.M) payable avant le 13/01/2025.
 2eme Forfait.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 114: RENC ESM/WRDC (S) DU 16/12/2024

- BOURAMOULA Mahmoud lic N° 1262 (ESM)avertissement pour comportement anti-sportif.
- HEOUINE Moufid Zakaria lic N° 0848 (ESM) Avertissement pour anti-jeu.
- EL MADJADI Ilyes lic N° 1934 (WRDC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- HELAL Naffaeddine lic N° 1932(WRDC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- HAMOUDA Ouassim lic N° 1713 (WRDC) 2 M/F pour jeu brutal exclu.

REPRISE DE L'AFFAIRE N° 96 :

RENC ADC/URBH (J.C.M) DU 07/12/2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent
- Le non déroulement de la rencontre.
- Vu la présence des équipes.
- Attendu que les rencontres en question ont été programmée le 07/12/2024 à 09h00 -11h00-12h30.
 Au stade 1600 khroub.
- Attendu qu'après un temps réglementaire impartie à cet effets.
- Attendu qu'après un temps réglementaire impartie à cet effets.
- Les arbitres ont constatés que le terrain de jeu répondait pas aux normes de la loi I international (BOARD) Absence des accessoires de terrain de jeu (Fillets –poteaux de corners)etc.. le responsable du stade à refusé la participation des ses rencontres.
- Attendu que l'équipe recevante ADC est chargée de l'organisation générale des rencontres .

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

De donner match perdu par pénalité à l'équipe ADC

Pour octroyer les gains des matchs au club URBH qui marque (03)trois points et (03) Trois buts pour chaque catégories (J.C.M).

La commission de discipline.